

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020135 – EUR 44/014/02AU 57/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION

TURQUIE

Ridvan Kizgin (h), défenseur des droits humains
Feyzi Akbulut (h),
défenseur des droits humains

Londres, le 21 février 2002

Ridvan Kizgin et Feyzi Akbulut ont été placés en détention dans la prison de Bingöl, dans le sud-est de la Turquie, dans l'attente de leur procès. Amnesty International craint que ces deux hommes ne soient détenus uniquement en raison de leurs activités de défenseurs des droits humains, et qu'ils ne soient par conséquent des prisonniers d'opinion.

Ridvan Kizgin et Feyzi Akbulut, respectivement président et secrétaire de la section départementale de Bingöl de l'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains), auraient été arrêtés le 25 janvier, après avoir assisté à une conférence de presse. Celle-ci avait été convoquée par le *Halkin Demokrasi Partisi* (HADEP, Parti démocratique populaire), parti légal pro-kurde, afin de marquer le premier anniversaire de la « disparition » de Serdar Tanis et d'Ebubekir Deniz (voir l'AU 26/01, EUR 44/007/01, et ses mises à jour, l'AC/AU 26/01, EUR 44/010/01 du 26 février 2001 et l'AC/AU 26/01, EUR 44/019/01 du 29 mars 2001). Soixante-six membres de ce parti auraient également été interpellés, mais auraient été remis en liberté par la suite, à l'exception de six d'entre eux.

Le 26 janvier, Ridvan Kizgin et Feyzi Akbulut ont été placés en détention préventive après avoir été inculpés d'infraction à la Loi sur les rassemblements et les manifestations. Le 20 février, un tribunal de première instance a statué que Ridvan Kizgin et Feyzi Akbulut devaient demeurer en prison jusqu'à leur procès.

L'IHD joue un rôle important, surveillant la situation des droits humains et informant le public turc des violations commises. Amnesty International craint que les pressions continues exercées sur cette association, notamment l'arrestation de Ridvan Kizgin et de Feyzi Akbulut, ne l'empêchent de poursuivre ses activités, ce qui risquerait d'entraîner une hausse du nombre de violations des droits fondamentaux. Cela permettrait également aux auteurs de telles violations de poursuivre leurs agissements en toute impunité, pensant que leurs ceux-ci ne seront pas surveillés et ne donneront lieu ni à des enquêtes, ni à des sanctions.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces derniers mois, la section départementale de Bingöl de l'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains) et son président, Ridvan Kizgin, ont été soumis à de fortes pressions. Dans la matinée du 30 novembre 2001, la police a effectué une descente dans les locaux de la section et a saisi des documents, notamment des formulaires remplis par des personnes disant avoir été victimes de violations des droits humains dans le département. Ridvan Kizgin aurait été menacé et insulté par des policiers. Il a été suspendu de ses fonctions de président de cette section en vertu d'un arrêté pris par le préfet de Bingöl en application de l'article 45 de la Loi relative aux associations. Cette décision était apparemment motivée par le fait que Ridvan Kizgin s'était opposé à ce que des policiers suivent et filment une formation organisée dans les locaux de la section à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre 2001. La décision a été réexaminée début janvier 2002, mais Ridvan Kizgin devra répondre de ces accusations devant la justice.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment aux autorités de garantir la sécurité des prisonniers d'opinion Ridvan Kizgin et Feyzi Akbulut, de libérer ces deux hommes immédiatement et sans condition et d'abandonner les charges retenues contre eux ;
- exhortez les autorités à prendre des dispositions législatives garantissant à l'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains) et à son personnel une protection durable, et à permettre aux défenseurs des droits humains de poursuivre sans entrave leurs activités légales de surveillance de la situation des droits humains et d'information du public, conformément aux dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme ;
- appelez les autorités à prendre des mesures efficaces pour que les représentants de l'État soient conscients de la nature légitime du travail accompli par les défenseurs des droits humains.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Prof Hikmet Sami Türk

Adalet Bakani

Adalet Bakanligi

06659 Ankara, Turquie

Télégrammes : Justice Minister, Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 417 3954 / 418 5667

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre d'État chargé des Droits humains :

Nejat Arseven

Office of the Prime Minister

Basbakanlik

06573 Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 417 04 76

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 3 AVRIL 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org